Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_030-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-030
CONSEIL MUNICIPAL 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 14 Contre : Abstentions : 1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, Mme MEZANGE Véronique, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme DENIARD Géraldine donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric
M. COCHET Serge donne pouvoir à Mme BODIN Laura
M. BOIS Florian donne pouvoir à MMMMM. TROUVE Frédéric
Mme COLLEAUX Stéphanie donne pouvoir à Mme MEZANGE Véronique

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie

Date de convocation
01/06/2026

A été nommé comme **secrétaire** de séance : Mme COLLAS Céine

2026-030 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS DE LIFFRE

Madame la maire expose au conseil municipal que la ville de LIFFRE, sollicite la contribution financière de la commune pour les frais de scolarisation pour l'année 2025-2026 de 1 enfant de Dourdain.

La famille a fait le choix d'une autre école que celle de la commune bénéficiant du dispositif ULIS.

La commune est tenue de participer aux charges demandées soit 445€.

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité et une abstention décide :

- **D'accepter la prise en charge des frais de scolarité, pour 445€**
- **Autorise Mme la maire à signer les documents relatifs à ce dossier**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 05/06/2026
Le Maire,
Mme BODIN Laura

La secrétaire de séance